

Réunion du 26 novembre 2015

BILAN CRESCENDO

Une première session a eu lieu avec 15 personnes et donc 15 DA. La Direction se félicite car 10 % (soit 1,5 personne) aura une évolution professionnelle, 30 % (soit 5 personnes) sont proches de leur référentiels métier et 40 % se sont mis en mouvement. Pour les autres CRESCENDO n'est pas adapté. Leur situation sera étudiée au cas par cas et ils seront suivis durant 6 mois. Après, rien n'est exclu selon la DRH... il n'y a pas de principe d'où notre inquiétude. Un échange entre le gestionnaire de carrière et la hiérarchie peut amener à une réorientation, mais la Direction ne peut nous assurer qu'à la toute fin, le licenciement ne sera envisagé.

Autrement, il n'y a eu aucun absentéisme. Une personne a démissionné de la CEIDF au cours de ce parcours et une après.

Quand le binôme COCO/COFI et DA ne fonctionne pas, le DSC peut prendre le relais.

Un groupe de 35 personnes étaient identifiés pour intégrer CRESCENDO, 22 le suivent actuellement.

Une extension est prévue pour les SARCP et un pilote pour les salariés du siège.

La CGT a toujours œuvré pour que personne ne soit laissé sur le côté et donc ce parcours aurait pu nous satisfaire pleinement, malheureusement, l'éventualité d'une « mauvaise fin » nous empêche d'y adhérer totalement.

POLITIQUE TARIFAIRE

Suite à la nouvelle tarification adressée aux clients, nous interpellons la Direction sur le fait qu'avec le paiement de 1 euro pour la NOMADE, le client devra payer pour déposer de l'argent ou en retirer. Le DRH, trouve normal de faire payer un service même lorsque nous lui rappelons la disparition des Livrets A remplacés par une carte NOMADE et surtout les agences passées en NCA qui ont été imposées aux clients. Ce dernier estime qu'il n'y aura pas plus de fermeture de compte et qu'il faut, de toute façon, évoluer sur le commissionnement pour faire croître la marge nette d'intérêts de la CEIDF.

Le gain attendu est de 1,2 million et 80 000 clients sont concernés.

Après tout cela, la Direction demande aux collègues de fidéliser les clients (prévu dans la part variable 2016) et tout est fait pour qu'ils partent, nous marchons sur la tête !!!

CAMPAGNE IARD : SURCOMMISSIONNEMENT

Les commissions obtenues vont dans le PNB pour améliorer le résultat net. Les 120 % correspondent au fait qu'il faut être meilleurs que les autres Caisses d'Epargne pour gagner le « gros lot ». L'enveloppe est répartie selon le poids des Caisses d'Epargne.

Commission prévue 8,57 millions et le sur commissionnement 1,5 million.

On voudrait nous laisser croire qu'il n'y a pas de bonus en sus ?...

ESPRIT DE SERVICE

A notre demande concernant des convocations de collègues de la DS2C par deux cabinets externes pour un projet intitulé ESPRIT DE SERVICE, la Direction nous apprend que ce sont des entretiens exploratoires effectués par les sociétés EXTON et ACADEMIE DU SERVICE. Tous les niveaux de métiers au siège et dans le réseau sont interrogés. Les collègues doivent donner leur vision de la satisfaction des clients. Il n'y aurait pas de censure sur les manques évoqués par les collègues pour améliorer la satisfaction des clients (par exemple, le sous-effectif, l'informatique peu fiable, etc...).

De plus, pour l'instant, la DRH ne peut pas nous donner le prix de cette prestation car cela dépendrait de la suite.

Incroyable, des cabinets de consultants qui ne se font pas payer !!! A cette réponse bien légitime des élus CGT sur le coût pour l'entreprise, ils ont le sentiment de ne pas être respectés dans leurs prérogatives. Pourquoi tant de mystères ?...



Réunion du 26 novembre 2015

2/2

AGENCE LOUVRE

Les Elus du Comité d'Entreprise ont posé un nombre important de questions quant au fonctionnement de l'agence durant les travaux qui vont se dérouler 2018. Un bon nombre de nos remarques a été pris en compte, « horaires » par exemple et même si tout n'est pas parfait, nous pouvons nous satisfaire des échanges constructifs qui ont eu lieu avec la hiérarchie.

Des solutions ont été trouvées pour les collègues travaillant du lundi au samedi, une interrogation restant à traiter sur le temps partiel de l'un d'entre eux.

La CGT sera attentif à ce que ce salarié conserve son temps partiel à durée indéterminée.

BILAN DES AUTO-DECLARATIONS MENSUELLES DES CADRES

Nous souhaitons que la Direction nous indique le nombre de cadres qui dépassent les 10h par jour, les 48 h par semaine.

Combien le font ponctuellement et combien le font avec récurrence ?

La Direction nous informe que 1495 salariés sont concernés par l'auto déclaration.

Pour le suivi de ces déclarations, il n'y a, à ce jour, pas de système d'information permettant la gestion automatisée et un suivi fiable. La Direction nous informe qu'une étude à ce sujet est en cours.

Gageons que les « étudiants » ne sont pas dans un cursus trop long.

Il y aurait 95 % des salariés qui feraient la déclaration. 10 % dépassent les horaires légaux.

Nous rappelons qu'il s'agit d'auto déclaration et que ce sont donc les salariés eux même qui complètent le document.

Il n'y a aucun moyen de vérifier si les collègues dépassent réellement ou pas les horaires légaux.

La Direction doit mettre en place un outil de contrôle du temps de travail fiable et infalsifiable.

Nous invitons l'ensemble du personnel concerné à bien déclarer les heures réellement effectuées.



Aline DUPRE



Brigitte ROCHER



Bernard DANTEC



Jean-Michel EDON



Pierre-Yves INGLESE



Stéphane RUFFIN